

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

ACTE N° BC-20190909-024

du 09 septembre 2019

n°024

page 1/2

**EXTRAIT:**

**GRAND  
CHATELLERAULT**  
COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25

**PRESENTS ( 23 )** : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BOURAT, Mme BARREAU, Mme AZIHARI, M.MEUNIER, M.BEN EMBAREK, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINÉ, M. DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, Mme DE COURREGES, M.GAUTHIER, M.HENEAU, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

**POUVOIRS ( 1 )** : M. PICHON donne pouvoir à M. DAGUISÉ

**EXCUSES ( 1 )** : M. BARBOT

Nom du secrétaire de séance : Évelyne AZIHARI

**RAPPORTEUR : Monsieur Lucien JUGE**

**OBJET : Attribution d'une subvention relative à l'organisation de la "fête de la Terre"**

*Depuis 16 ans, le syndicat des Jeunes Agriculteurs organise la « Fête de la Terre ». Il s'agit d'une manifestation agricole ouverte au grand public afin de communiquer sur les métiers de l'agriculture, comment promouvoir les produits locaux et savoir valoriser le terroir et le savoir-faire local.*

*« La Fête de la Terre » participe à la dynamique du milieu rural et contribue à la reconnaissance de secteurs géographiques peu connus du département de la Vienne. De plus, il a également pour objectif d'entretenir le lien entre les agriculteurs et les consommateurs.*

*Cet évènement s'est déroulé cette année le samedi 17 et dimanche 18 août 2019 au lieu-dit « les Cartes » à Chenevelles. Les organisateurs ont demandé à Grand Châtellerault une aide financière pour cette manifestation.*

\* \* \* \* \*

**VU** la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

**CONSIDERANT** l'importance de soutenir des évènements qui permettent de favoriser le milieu agricole, de promouvoir les produits locaux et l'agriculture, et les rencontres entre agriculteurs et consommateurs,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer une subvention de 1 500 € au syndicat des Jeunes Agriculteurs pour l'organisation de la « Fête de la Terre » qui a eu lieu à Chenevelles les 17 et 18 août 2019.
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer les pièces afférentes à ce dossier.

Cette dépense sera imputée sur le compte 90.10 / 65738 / 4300.

Envoyé en préfecture le 10/09/2019  
Reçu en préfecture le 10/09/2019  
Affiché le 11 SEPT 2019  
ID: 086-248600413-20190909-BC\_20190909\_024-DE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**

**Délibération du bureau prise par délégation**

**ACTE N° BC-20190909-024**

**du 09 septembre 2019**

**n°024**

**page 2/2**

**Vote : Adopté à l'unanimité**

POUR :  
CONTRE :  
ABSTENTIONS :  
NE PREND PAS PART AU VOTE :